

World Health Organization
Raffaella Balocco
INN Programme Manager
Quality Assurance & Safety :
Medecines
CH 1211 GENEVA 27
SUISSE

Paris, le 12 avril 2016

Contribution de Prescrire à la consultation de l'OMS sur la liste 114 des DCI proposées

Prescrire est un organisme indépendant de formation des soignants, financé en totalité par les abonnés, sans publicité ni subvention.

Depuis 1981, puis avec d'autres, au sein du Collectif Europe et Médicament, de l'International Society of Drug Bulletins (ISDB), et de l'International Medication Safety Network (IMSN), *Prescrire* promeut l'usage systématique par les soignants et par les patients des dénominations communes internationales (DCI) des médicaments, plus informatives, plus sûres et plus claires que les noms commerciaux (1à6).

Renforcer la sécurité des DCI. En facilitant la reconnaissance des noms des substances, les grands principes de conception des DCI sont aussi ceux de la prévention des erreurs de noms de médicaments : standardisation, différenciation, facilitation de contrôles logiques et par redondance (7).

Cependant, il subsiste un certain risque de confusion entre les DCI, en partie dû à l'accroissement du nombre des DCI utilisées. Un rapport du Conseil de l'Europe, qui recommande l'usage de la DCI, incite à la participation active aux enquêtes publiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) relatives aux DCI proposées pour repérer d'éventuels risques de confusion en situations de soins (8). Participant à cette phase d'enquête, des membres de la Rédaction de *Prescrire*, des enseignants et étudiants en pharmacie volontaires, ainsi que des soignants hospitaliers et de première ligne, ont examiné la liste 114 des DCI proposées, publiée en décembre 2015 (a)(9).

Examen critique des DCI proposées. L'analyse de la liste 114, portant sur 91 DCI proposées et 3 amendements à des listes antérieures, a été fondée : sur le répertoire des segments-clés version 2013 et ses addenda ; sur la consultation de la base de données des DCI et sur les listes OMS des pré-segments-clés, substances biologiques et radicaux ; sur la liste des projets de segments-clés proposés par le comité de nomenclature étatsunien (USANC : United States Adopted Names Council) ; sur une base de données sur les médicaments commercialisés en France permettant des interrogations par noms commerciaux ou par DCI, sur une banque de données de référence sur les médicaments utilisés dans le monde entier, ainsi que sur le dispositif de veille de *Prescrire* (10à17).

Le travail collectif de *Prescrire* a été organisé selon une méthode de type Delphi en deux itérations. Dans un premier temps, les participants ont repéré les DCI qui leur paraissaient critiquables en indiquant les raisons de leurs doutes. Dans un deuxième temps, pour chacune des 21 DCI sélectionnées par ce premier tri et pour les 3 amendements, les participants ont évalué le risque de confusion et/ou d'incompréhension, et les conséquences cliniques potentielles d'une erreur éventuelle. Ils ont aussi proposé des commentaires en indiquant leurs arguments pour chacune de ces 24 DCI.

Prescrire
83 boulevard Voltaire
75558 PARIS CEDEX 11
FRANCE

Tél. : (33) (0)1 49 23 72 80
Fax : (33) (0)1 47 00 33 20
contact@prescrire.org

Site internet
Web site
www.prescrire.org

Relations Abonnés :
Abonnements
Subscription Department
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 86
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
relationsabonnes@prescrire.org
international@prescrire.org

Formations Prescrire
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 90
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
formations@prescrire.org

Association Mieux Prescrire

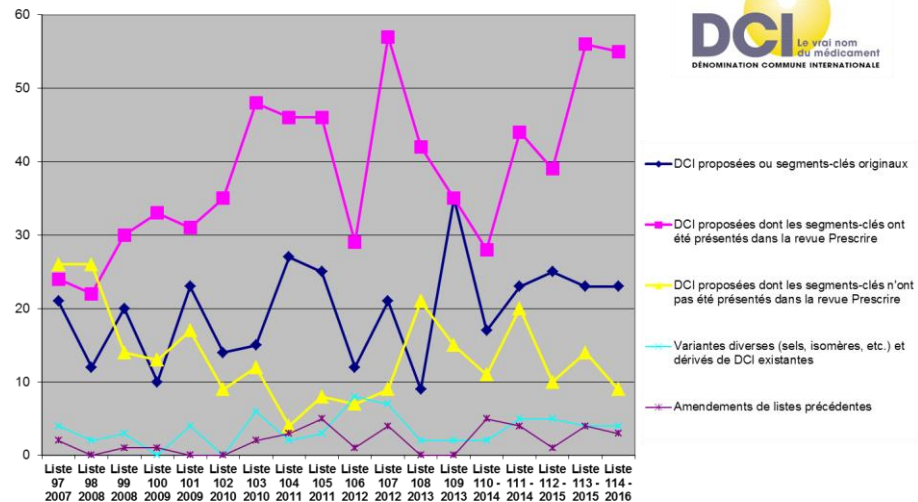
Organisme indépendant
de formation permanente
des soignants

Independent organisation
continuing education
for health professionals

Association loi de 1901
n° 86/4331 - JO 21/01/1987
(Statuts sur demande)
Org DPC n° 1358
Org FC 11 751 711 075
N° TVA : FR 48 340647619
SIRET 340 647 619 00014
Code NAF : 9499Z
RIB La Banque Postale Paris
BIC : PSST FRPPPAR
IBAN :
FR44 2004 1000 0100 6120 5H02 022

Une longue liste. Comparable à la liste précédente qui était parmi les plus longues que nous avons examinées et qui contenait 97 DCI proposées et 4 amendements, la liste 114 comporte : 23 DCI proposées ou segments-clés originaux (24 %) ; 55 DCI proposées dont les segments-clés ont été présentés dans *Prescrire* (59 %) ; 9 DCI proposées dont les segments-clés n'ont pas été présentés dans *Prescrire* (10 %) ; 4 variantes diverses (sels, isomères, etc.) et DCI ayant fait l'objet de modifications particulières (4 %) ; 3 amendements de DCI proposées dans une liste précédente (3 %). Le graphique établi pour suivre les contributions de *Prescrire* aux consultations de l'OMS sur les DCI proposées montre qu'il y a, par rapport aux consultations précédentes, toujours autant de DCI proposées ou segments-clés originaux.

Évolution des consultations de l'OMS sur les DCI proposées



Prescrire
83 boulevard Voltaire
75558 PARIS CEDEX 11
FRANCE

Tél. : (33) (0)1 49 23 72 80
Fax : (33) (0)1 47 00 33 20
contact@prescrire.org

Site internet
Web site
www.prescrire.org

Relations Abonnés :
Abonnements
Subscription Department
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 86
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
relationsabonnes@prescrire.org
international@prescrire.org

Formations Prescrire
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 90
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
formations@prescrire.org

Association Mieux Prescrire

Organisme indépendant
de formation permanente
des soignants

Independant organisation
continuing education
for health professionals

Association loi de 1901
n° 86/4331 - JO 21/01/1987
(Statuts sur demande)
Org DPC n° 1358
Org FC 11 751 711 075
N° TVA : FR 48 340647619
SIRET 340 647 619 00014
Code NAF : 9499Z
RIB La Banque Postale Paris
BIC : PSST FRPPPAR
IBAN :
FR44 2004 1000 0100 6120 5H02 022

L'examen de cette liste 114 des DCI proposées permet de se familiariser avec de futurs segments-clés : **-caftor** pour les modulateurs de la protéine CFTR ; **-ciclosporine** pour les substances dérivés de la *ciclosporine* ; **-dacine** pour les antibiotiques inhibiteurs de l'ADN gyrase et de la topoisomérase IV ; **-dustat** pour les inhibiteurs de la prolyl hydroxylase du facteur inductible par l'hypoxie (HIF) ; **-gr(o)-** sous-segment-clé d'anticorps monoclonaux ayant pour cible les facteurs de croissance et les récepteurs dépendant de la masse musculaire ; **-pirdine** pour les antagonistes des récepteurs (5-HT6) de la sérotonine ; **-siban** pour les antagonistes de l'oxytocine ; **-teronel** pour les antiandrogènes non stéroïdiens ; **-trigine** pour les antagonistes des canaux sodiques (sodium channel blockers, signal transduction modulators) ; **-vet-** sous-segment-clé d'anticorps monoclonaux à usage vétérinaire (12).

Cette liste comporte aussi des projets de segments-clés proposés par le comité de nomenclature étatsunien (USAN) : **-dostat** pour les inhibiteurs de l'indoléamine 2, 3-dioxygénase (1) IDO1 ; **-glustat** pour les inhibiteurs de glycosyltransférase ; **-nétide** pour les peptides et les glycopeptides dont des utilisations neurologiques sont revendiquées ; **-potide** pour les peptides et les glycopeptides dont des utilisations dans le cancer de la prostate sont revendiquées ; **-toran** pour les antagonistes des récepteurs Toll-like 4 (TLR4) (15).

Objections formelles

Parmi les DCI proposées de la liste 114, nous avons identifié des risques suffisamment préoccupants pour formuler 3 objections.

Les deux premières objections concernent les DCI d'anticorps monoclonaux conjugués à des substances actives cytotoxiques : *laprituximab emtansine*, *naratuximab emtansine*. Ces DCI composées viennent s'ajouter à d'autres DCI d'anticorps monoclonaux conjugués à des cytotoxiques pour lesquelles *Prescrire* a formulé des objections lors de précédentes consultations (18,19). Dans cette continuité, nous réitérons notre demande de révision de l'ensemble des DCI d'anticorps monoclonaux conjugués à des cytotoxiques.

Notre troisième objection concerne le *sébacate de nalbuphine*, au motif que la DCI proposée ne reflète pas du tout la présence de 2 molécules de *nalbuphine* par molécule de *sébacate de nalbuphine*. L'absence de signal de cette notion de "2 en 1" facilite beaucoup trop malentendus et surdoses.

Non aux dénominations à deux termes pour désigner des anticorps monoclonaux conjugués à des cytotoxiques. Comme dans nos précédentes contributions, nous attirons une nouvelle fois l'attention du Programme des DCI sur la dangerosité de la dénomination des anticorps monoclonaux conjugués à des substances cytotoxiques actives, un risque souligné à l'unanimité par les participants (18,19).

L'ignorance par des soignants de la signification exacte du second terme, qu'ils peuvent comprendre comme un radical sans action pharmacologique particulière alors qu'il s'agit d'une substance active, peut entraîner une surdose en cas d'administration erronée. La description des cytotoxiques associés dans le recueil des radicaux contribue encore à minimiser leur dangerosité : mieux vaudrait les présenter plus explicitement comme substances actives, d'autant que certaines d'entre elles sont dotées de segments-clés ou de pré-segments-clés (comme **-dotine**, **-técan**, et **-xétan**), et que le suffixe "-tansine" semble avoir vocation à devenir un segment-clé (14).

À nouveau, nous appelons donc le Programme des DCI à mieux différencier les anticorps monoclonaux conjugués à des cytotoxiques par des dispositions appropriées qu'il est urgent d'instaurer avant que l'importance du nombre de ce type de composés ne rende impossible une amélioration de la sécurité de ces dénominations.

Signaler très clairement la présence de 2 molécules en une. Le *sébacate de nalbuphine* est composé de deux molécules de *nalbuphine* liées par le *sébacate*, un radical décrit en fin de liste 114. Il est important que les soignants perçoivent la différence de doses d'utilisation avec le *chlorhydrate de nalbuphine* commercialisé dans de nombreux pays. La libération plus que probable dans l'organisme de deux molécules de *nalbuphine* fait prévoir un risque de surdose en cas de confusion avec le *chlorhydrate de nalbuphine*.

Des participants proposent de rendre cette combinaison plus explicite par l'ajout du préfixe "di" ou "bi" devant le terme "nalbuphine". A noter que, en langue anglaise, le risque de confusion est accentué car le terme "nalbuphine" est présenté en premier dans les deux DCI : *nalbuphine sebacate* versus *nalbuphine hydrochloride*.

Observations

Certaines DCI proposées font prévoir des erreurs médicamenteuses pour diverses raisons : par confusion avec un nom commercial ; par confusion avec d'autres DCI ; par confusion avec un autre segment-clé, avec un pré-segment-clé, avec un projet USANC de segment-clé ; par la complexité de certaines DCI.

Risque de confusion avec un nom commercial. L'une des DCI proposées expose plus particulièrement à un risque de confusion avec un nom commercial, selon de nombreux participants : *avacopan* avec le nom commercial *Acupan*° (*néfopam*) de graphisme et de phonétique proches. La prescription en DCI ne supprime pas totalement le risque de confusion en raison des similitudes du suffixe "fopam" de *néfopam* avec le suffixe "copan" d'*avacopan*.

Risques de confusion avec une autre DCI. Parmi les DCI proposées, certaines exposent à un risque de confusion avec d'autres DCI, en particulier : *fonadelpar*, *lendalizumab*, *léniolisib*, *pogalizumab*, *raxatrigine*, *ruclosporine*.

Un risque de confusion entre *fonadelpar* et *fondaparinux* a été relevé par des participants du fait de la proximité entre les préfixes "fonad-" et "fonda-", et des lettres "par" alors que le *fonadelpar* n'a pas de rapport avec un antithrombotique utilisé comme une héparine.

La présence de 10 lettres communes entre *lendalizumab* et *benralizumab* (liste 102) a été signalée comme un risque de confusion possible entre ces deux DCI (20).

Le *léniolisib* expose au risque de confusion avec le *ténalisib* en raison d'une ressemblance visuelle entre "lén" et "tén" accentué par le même segment-clé et avec le

Prescrire
83 boulevard Voltaire
75558 PARIS CEDEX 11
FRANCE

Tél. : (33) (0)1 49 23 72 80
Fax : (33) (0)1 47 00 33 20
contact@prescrire.org

Site internet
Web site
www.prescrire.org

Relations Abonnés :

Abonnements
Subscription Department
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 86
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
relationsabonnes@prescrire.org
international@prescrire.org

Formations Prescrire
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 90
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
formations@prescrire.org

Association Mieux Prescrire

Organisme indépendant
de formation permanente
des soignants

Independent organisation
continuing education
for health professionals

Association loi de 1901
n° 86/4331 - JO 21/01/1987
(Statuts sur demande)
Org DPC n° 1358
Org FC 11 751 711 075
N° TVA : FR 48 340647619
SIRET 340 647 619 00014
Code NAF : 9499Z
RIB La Banque Postale Paris
BIC : PSST FRPPPAR
IBAN :
FR44 2004 1000 0100 6120 5H02 022

lenvatinib, DCI qui commence elle aussi par les trois mêmes lettres et en raison de la similitude déjà repérée des segments-clés **-tinib** et **-lisib** (21,22).

Des similitudes phonétiques et graphiques ont été repérées entre *pogalizumab* et *plozalizumab*, *omalizumab* d'une part, et entre *raxatrigine* et *rasagiline* d'autre part.

Enfin malgré un usage en médecine vétérinaire annoncé par la firme, *ruclosporine* expose à un risque élevé de confusion avec *ciclosporine* dans l'éventualité d'une utilisation chez l'Homme.

Risques de confusion liés aux segments-clés et pré-segments-clés. L'examen de *l'intépidine* a retrouvé des similitudes entre le pré-segment-clé **-pirdine** et le segment-clé **-dipine** de consonance et d'écriture proches, plus particulièrement dans *nifédipine* et *nitrendipine*, un risque de confusion déjà signalé dans nos contributions aux listes de DCI proposées 102 et 106 (23,24).

Dans *olumacostat glasarétil*, le suffixe "costat" contenant le segment-clé **-stat** a paru susceptible d'être confondu avec les segments-clés **-inostat** et **-mostat**, avec le pré-segment-clé **-dustat** présent dans *vadadustat*; et aussi avec le projet de segment-clé USANC **-dostat** présent dans *épacadostat*.

Le segment-clé **-siran** présent dans *cemdisiran*, *givosiran*, *inclisiran* est très proche du pré-segment-clé **-siban** présent notamment dans l'amendement *nolasiban*, une similitude déjà repérée (21,25).

Dans *l'acébilustat*, le suffixe "lustat" contenant le segment-clé **-stat** risque d'être confondu avec le pré-segment-clé **-dustat** présent dans *vadadustat* et avec le projet de segment-clé **-glustat** présent notamment dans l'amendement *venglustat*.

DCI complexes : besoin de pédagogie. De nombreux participants considèrent la complexité de certaines DCI comme un obstacle à de bonnes mémorisation, prononciation et communication entre soignants au cours d'actes de soins. En particulier dans la liste 114, c'est le cas de *lénadogène nolparvovec*, *mesmulogène ancovacivec*, des produits de thérapie génique, dont les règles de construction sont encore peu connues des participants. En réalité, ces DCI comportent toutes les informations utiles à la description de la nature de la substance. *Prescrire*, à travers la rubrique "le segment-clé du mois" contribue auprès des soignants à cet apprentissage, la compréhension de la construction d'une DCI ouvrant ensuite la voie à l'effort de mémorisation.

À l'appui de cet effort pédagogique s'ajoute désormais l'initiative bienvenue du Programme des DCI, d'une "École des DCI" (School of INN) pour promouvoir leur apprentissage par les professionnels de santé dès la formation universitaire (26).

Amendements. Au même titre que les autres DCI proposées, les amendements de DCI proposées antérieurement font l'objet d'une analyse de risques, sans savoir s'ils résultent d'une contribution de *Prescrire* aux consultations précédentes puisque nous n'avons pas reçu de commentaire de la part du Programme des DCI depuis ceux concernant la liste 111 (27).

venglustat remplace *ibiglustat* à propos duquel nous avons souligné le risque de confusion avec *éliglustat* lors de la consultation relative à la liste 112 des DCI proposées (18,28).

Le remplacement d'*erlosiban* par *nolasiban* supprime le risque de confusion avec *erlotinib* à propos duquel nous avons présenté une objection lors de la consultation relative à la liste 112 des DCI proposées (18,28).

Certes le remplacement d'*asinercept* par *asunercept* semble diminuer le risque de confusion avec le nom commercial Aricept[®] que nous avons observé lors de la consultation relative à la liste 112 des DCI proposées (18,28). Le nouveau préfixe expose cependant à un risque d'erreur de sélection dans une liste informatique par confusion avec *asunaprévir*.

En somme. Cette liste 114 montre la persistance du problème de la dénomination des anticorps monoclonaux conjugués à des substances cytotoxiques. Comme il est à prévoir que leur nombre ne va que s'accroître, les risques de confusion ne pourront que s'amplifier si notre objection n'est pas prise en compte.

Prescrire
83 boulevard Voltaire
75558 PARIS CEDEX 11
FRANCE

Tél. : (33) (0)1 49 23 72 80
Fax : (33) (0)1 47 00 33 20
contact@prescrire.org

Site internet
Web site
www.prescrire.org

Relations Abonnés :

Abonnements
Subscription Department
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 86
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
relationsabonnes@prescrire.org
international@prescrire.org

Formations Prescrire
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 90
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
formations@prescrire.org

Association Mieux Prescrire

Organisme indépendant
de formation permanente
des soignants

Independent organisation
continuing education
for health professionals

Association loi de 1901
n° 86/4331 - JO 21/01/1987
(Statuts sur demande)
Org DPC n° 1358
Org FC 11 751 711 075
N° TVA : FR 48 340647619
SIRET 340 647 619 00014
Code NAF : 9499Z
RIB La Banque Postale Paris
BIC : PSST FRPPPAR
IBAN :
FR44 2004 1000 0100 6120 5H02 022

Prescrire est honoré de contribuer depuis de nombreuses années au travail fourni par l'OMS pour initier et entretenir un langage commun et international. Nous espérons que la créativité et la persévérance dont le programme des DCI est capable seront mobilisées pour répondre aux questions que nous avons soulevées, afin d'améliorer la qualité et la sécurité du traitement médicamenteux, dans l'intérêt des patients.



Bruno Toussaint
Directeur Éditorial

**Synthèse élaborée collectivement par la Rédaction,
sans aucun conflit d'intérêts
©Prescrire**

a- *L'élaboration de cette réponse a fait appel aux ressources de l'ensemble de l'équipe Prescrire. Responsable du travail collectif et de la préparation de la réponse : Éric Bel (pharmacien). Membres de l'équipe Prescrire spécialement mobilisés sur ce projet en particulier : Éric Cerqueira (pharmacien) ; Sophie Chalons (pharmacien) ; Franca Donatella (médecin) ; Helen Genevier (traductrice) ; Sophie Ginolhac (pharmacien) ; Jacques Cogitore (médecin généraliste) ; Christine Guilbaud (pharmacien) ; Marie-France Gonzalvez (pharmacien) ; Mélanie Hardy (pharmacien) ; Laurence Le Quang Trieu (pharmacien) ; Denis Milliès-Lacroix (médecin) ; Étienne Schmitt (pharmacien). En collaboration avec le Laboratoire de chimie thérapeutique, Faculté de pharmacie de Montpellier : Vincent Lisowski (professeur) ; Laboratoire de chimie thérapeutique, Faculté de pharmacie de Marseille : Pascal Rathelot, Maxime D. Crozet (professeurs), Christophe Curti, Marc Montana, Nicolas Primas, (maîtres de conférence), Cyril Fersing, Laurène Gaudois, Fanny Mathias (internes en pharmacie).*

Prescrire
83 boulevard Voltaire
75558 PARIS CEDEX 11
FRANCE

Tél. : (33) (0)1 49 23 72 80
Fax : (33) (0)1 47 00 33 20
contact@prescrire.org

Site internet
Web site
www.prescrire.org

Relations Abonnés :
Abonnements
Subscription Department
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 86
Fax : (33) (0)1 49 23 72 48
relationsabonnes@prescrire.org
international@prescrire.org
Formations Prescrire
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 90
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
formations@prescrire.org

Association Mieux Prescrire

Organisme indépendant
de formation permanente
des soignants

Independent organisation
continuing education
for health professionals

Association loi de 1901
n° 86/4331 - JO 21/01/1987
(Statuts sur demande)
Org DPC n° 1358
Org FC 11 751 711 075
N° TVA : FR 48 340647619
SIRET 340 647 619 00014
Code NAF : 9499Z
RIB La Banque Postale Paris
BIC : PSST FRPPPAR
IBAN :
FR44 2004 1000 0100 6120 5H02 022

Références

- 1- Prescrire Rédaction "Prescrire et penser en DCI : une bonne pratique professionnelle" *Rev Prescrire* 2000 ; **20** (209) : 606-623.
- 2- Prescrire Rédaction "DCI : la priorité" *Rev Prescrire* 2005 ; **25** (265) : 641.
- 3- Prescrire Rédaction "Patients-soignants : priorité à la DCI" <http://www.prescrire.org/cahiers/dossierDciAccueil.php>.
- 4- International Society of Drug Bulletins (ISDB) "Special issue on INNs" *ISDB Newsletter* Novembre 2006 ; **20** (3) : 27 pages.
- 5- International Medication Safety Network (IMSN) "Improving The Safety Of International Nonproprietary Names of Medicines (INNs)" Novembre 2011 ; 5 pages.
- 6- Prescrire Rédaction "Ordonnance : la dénomination commune internationale (DCI) au quotidien" *Rev Prescrire* 2012 ; **32** (346) : 586-591.
- 7- Prescrire Rédaction "Confusion entre noms commerciaux : entretenue par les agences du médicament" *Rev Prescrire* 2007 ; **27** (290) : 941-945.
- 8- Council of Europe - Expert Group on Safe Medication Practices "Creation of a better medication safety culture in Europe : building up safe medication practices" Version préliminaire du rapport mise en ligne le 19 mars 2007 : 257 pages.
- 9- OMS "Dénominations communes internationales proposées : Liste 114" *WHO Drug Information* 2015 ; **29** (4) : 503-602.
- 10- OMS "The use of stems in the selection of International Nonproprietary Names (INN) for pharmaceutical substances" WHO/EMP/RHT/ TSN/2013.1 + Add. October 2015, 192+4 pages.
- 11- WHO "International Nonproprietary Names (INN) for Pharmaceutical Substances" Site mednet.who.int.
- 12- OMS "Pre-stems: Suffixes used in the selection of INNs – October 2015" 21 October 2015 ; 6 pages.
- 13- OMS "International Nonproprietary Names (INN) for biological and biotechnological substances"

Update 2014.1 ; 81 pages.

14- OMS "International Nonproprietary Names (INN) for pharmaceutical substances. Names for radicals, groups & others comprehensive list" Update 2015.1 ; 80 pages.

15- American Medical Association "USAN Stem List" www.ama-assn.org/resources/doc/usan/x-pub/stem-list-cumulative.xlsx

16- Base de données Thériaque. <http://www.theriaque.org>.

17- Martindale: The Complete Drug Reference. <https://www.medicinescomplete.com>.

18- Prescrire Rédaction "Contribution de Prescrire à la consultation de l'OMS sur la liste 112 des DCI proposées" 12 mai 2015 ; 7 pages, 27 références.

19- Prescrire Rédaction "Contribution de Prescrire à la consultation de l'OMS sur la liste 113 des DCI proposées" 5 novembre 2015 ; 6 pages, 30 références.

20- OMS "Dénominations communes internationales proposées : Liste 102" *WHO Drug Information* 2009 ; **23** (4) : 319-368.

21- Prescrire Rédaction "La fabrique des DCI. Quatrième partie : contribuer au choix des DCI pour les rendre plus sûres" *Rev Prescrire* 2015 ; **35** (377) : 220-224.

22- Prescrire Rédaction "Contribution de Prescrire à la consultation de l'OMS sur la liste 108 des DCI proposées" 24 avril 2013 : 5 pages, 20 références.

23- Prescrire Rédaction "Contribution de Prescrire à la consultation de l'OMS sur la liste 102 des DCI proposées" 7 mai 2010 ; 5 pages, 18 références.

24- Prescrire Rédaction "Contribution de Prescrire à la consultation de l'OMS sur la liste 106 des DCI proposées" 29 mai 2012 ; 4 pages, 13 références.

25- Prescrire Rédaction "Contribution de Prescrire à la consultation de l'OMS sur la liste 105 des DCI proposées" 26 octobre 2011: 6 pages, 17 références.

26- Balocco Mattavelli R "Courrier à Prescrire" 4 mars 2016 : 2 pages.

27- Programme des DCI : Réponse à notre contribution liste 111 "Courrier à Prescrire" 29 avril 2015 : 3 pages.

28- OMS "Dénominations communes internationales proposées : Liste 112" *WHO Drug Information* 2014 ; **28** (4) : 485-563.

Prescrire
83 boulevard Voltaire
75558 PARIS CEDEX 11
FRANCE

Tél. : (33) (0)1 49 23 72 80
Fax : (33) (0)1 47 00 33 20
contact@prescrire.org

Site internet
Web site
www.prescrire.org

Relations Abonnés :

Abonnements
Subscription Department
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 86
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
relationsabonnes@prescrire.org
international@prescrire.org

Formations Prescrire
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 90
Fax : (33) (0)1 49 23 76 48
formations@prescrire.org

Association Mieux Prescrire

Organisme indépendant
de formation permanente
des soignants

Independent organisation
continuing education
for health professionals

Association loi de 1901
n° 86/4331 - JO 21/01/1987
(Statuts sur demande)
Org DPC n° 1358
Org FC 11 751 711 075
N° TVA : FR 48 340647619
SIRET 340 647 619 00014
Code NAF : 9499Z
RIB La Banque Postale Paris
BIC : PSST FRPPPAR
IBAN :
FR44 2004 1000 0100 6120 5H02 022